



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 636-2

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 636-2 intitulé : Règlement modifiant le règlement n° 636 sur la régie interne des séances du Conseil de la Ville de Delson a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022. Ce règlement vise à permettre la captation des séances du conseil municipal par le public, sous certaines conditions.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 21 janvier 2022.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier